

ARRETE DAJI/2024/DS/097
Portant délégation de signature

à

Monsieur Bruno PRADINES
Administrateur provisoire de l'Unité Mixte de
Recherche RITMES
UMR D257

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

- Vu** le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L. 711-11 et L.712-2,
- Vu** le Code de la Recherche, et notamment son article L. 313-1,
- Vu** le Code de la Commande Publique,
- Vu** le Code général de la fonction publique,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-1 du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-09 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,

Considérant que l'article du Code de la recherche susvisé relatif aux unités de recherche prévoit notamment que lorsque l'unité relève de plusieurs établissements, le directeur est placé sous l'autorité conjointe de leurs dirigeants,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Bruno PRADINES, Administrateur provisoire de l'Unité Mixte de Recherche RITMES (UMR D257)**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires relevant de **l'Unité Mixte de Recherche RITMES (UMR D257)**, les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2-1

Monsieur Bruno PRADINES, Administrateur provisoire de l'Unité Mixte de Recherche RITMES (UMR D257), reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses réalisées sur le budget de **l'Unité Mixte de Recherche RITMES (UMR D257)**, incluant les ordres de mission des personnels rattachés à l'unité et lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de l'unité.

Il atteste du service fait.

Article 2-2

Concernant les projets A*MIDEX et les projets issus des Instituts d'établissement, Monsieur Bruno PRADINES, Administrateur provisoire de l'Unité Mixte de Recherche RITMES (UMR D257), reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de l'unité mixte de recherche, lorsque ladite unité est impliquée dans ces projets.

Chapitre II Marchés Publics

Article 3

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, **Monsieur Bruno PRADINES, Administrateur provisoire de l'Unité Mixte de Recherche RITMES (UMR D257)**, reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
 - o Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
 - o Décision d'affermissement des tranches optionnelles
 - o Signature des avenants
 - o Signature des actes spéciaux de sous-traitance
 - o Délivrance des Ordres de Service
 - o Procès-verbal de réception
 - o Mise en demeure
 - o Décision de résiliation

Article 4

Pour la mise en œuvre de l'article 3 du présent arrêté, le calcul du montant des marchés ou accords-cadres s'effectue à partir du montant estimé des besoins réguliers annuels de l'Institut et relevant des codes familles de la nomenclature NACRES suivants : G, H, J, K, L, M, N, O, P, Q, S, T, U, V, W.

Article 5

Dans le cadre de la procédure n°PR-DCP-01 relative à la **réalisation de travaux d'entretien courant** dans les locaux occupés par les structures de recherche et uniquement pour les travaux qui y sont listés (Revêtements de sols et murs (peinture, carrelage, faïences, sols souples, plâtreries, isolation acoustique...), Plomberie (robinetterie, entretien de siphons), Electricité (prises, néons), Maçonnerie, cloisons, carrelage sans dépose du sol existant (risque amiante), Stores intérieurs occultant, menuiseries intérieures, serrurerie, Entretien courant des sorbonnes, **Monsieur Bruno PRADINES, Administrateur provisoire de l'Unité Mixte de Recherche RITMES (UMR D257)**, reçoit délégation à effet de signer les bons de commande exclusivement auprès des titulaires des marchés subséquents à bons de commande de travaux en vigueur dans l'Université, dont la liste figure sur le site intranet de la Direction de la commande publique, dans la limite d'un montant de 25 000 € HT et après avis de la DEPIL.

Chapitre III Gestion des personnels

Article 6

Monsieur Bruno PRADINES, Administrateur provisoire de l'Unité Mixte de Recherche RITMES (UMR D257), reçoit délégation en matière de gestion des personnels rattachés à l'unité de recherche pour signer les actes qui suivent :

- Les demandes de congés des personnels,
- Les procès-verbaux d'installation des personnels,
- Les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein de l'unité, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement,
- Les conventions d'accueil au sein de l'unité de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV.

Chapitre IV Etudes et Vie Universitaire

Article 7

Monsieur Bruno PRADINES, Administrateur provisoire de l'Unité Mixte de Recherche RITMES (UMR D257), reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

Aix-Marseille Université

Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 - Fax : +33 (0)4 91 31 31 36 - Site web : www.univ-amu.fr

- Conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein de l'unité,
- Conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein de l'unité, sous réserve de validation préalable par la Direction de la Vie Etudiante de l'Université.

Chapitre V Relations Internationales

Article 8

La délégation de signature dans le domaine des Relations Internationales porte sur les actes suivants :

- Conventions de stage ERASMUS dans le cadre de stage étudiant chez un partenaire universitaire européen ou dans une entreprise européenne ;
- Contrats d'enseignement ERASMUS dans le cadre de mission d'un enseignant chez un partenaire européen.

Chapitre VI En cas d'absence ou d'empêchement

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Bruno PRADINES, Administrateur provisoire de l'Unité Mixte de Recherche RITMES (UMR D257), Monsieur Stéphane RANQUE, Administrateur provisoire adjoint, et Monsieur Anthony LEVASSEUR, Administrateur provisoire adjoint**, reçoivent délégation de signature à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes mentionnés aux articles 2 à 8.

Chapitre VII Dispositions générales

Article 10

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 11


Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'unité mixte de recherche en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

Article 12

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 février 2024

Le délégant,


Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

Publié le : **15 FEV. 2024**
Transmis au Recteur le : **19 FEV. 2024**

Aix-Marseille Université

Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 - Fax : +33 (0)4 91 31 31 36 - Site web : www.univ-amu.fr